

REFLEXION SUR LA MISE EN PLACE DU SAPAD pour les élèves présentant un refus anxieux de l'école

L'objectif premier est le retour de l'élève à une scolarité ordinaire dans son établissement.

Chaque situation est unique.

- L'histoire scolaire, le milieu familial, et le protocole de soins sont spécifiques.
- La nécessaire articulation entre les espaces de soins et pédagogiques sont un préalable indispensable à la mise en place du projet.
- C'est le Médecin Conseiller Technique Départemental, en lien étroit avec le pédopsychiatre qui suit l'enfant, qui décide de la pertinence ou pas d'un tel projet.
- Une scolarisation par le CNED est également possible, mais non cumulable avec le SAPAD.

1) Conditions préalables :

- Avis et certificat médical d'un pédopsychiatre
- Suivi thérapeutique effectif
- Projet de retour en classe : élaboration d'un PAI en lien avec le médecin scolaire (ou le médecin qui suit l'élève pour les établissements privés)

2) Modalités d'organisation du SAPAD

- Elles sont évolutives et se font en lien avec le coordonnateur SAPAD :
 - Tout d'abord exclusivement au domicile (ou sur le lieu des soins)
 - Ensuite quelques heures en individuel dans l'établissement
 - Puis progressivement un retour dans la classe dans le cadre d'un PAI
- La durée d'intervention du SAPAD est limitée à 2 mois renouvelable 1 fois maximum.
- Un bilan à l'issue du 2^{ème} mois est effectué par le coordonnateur SAPAD

3) Le cadre scolaire

- Importance de l'implication du professeur principal de la classe de l'élève pour :
 - Faire le lien avec les professeurs intervenant dans le cadre du SAPAD
 - Organiser la transmission des cours et le retour des devoirs avec l'appui des familles
 - Evaluer le niveau de l'élève et les compétences acquises dans le cadre du SAPAD.
- Le chef d'établissement fera le lien avec l'équipe pédagogique pour préparer le retour de l'élève dans la classe dans le cadre d'une réunion d'une équipe éducative.

4) Le cadre thérapeutique

Il doit être soigneusement instauré pour :

- définir les modalités de soin : suivi ambulatoire, travail avec les familles, hospitalisations...
- apprécier le moment opportun et les conditions d'une tentative de réinsertion scolaire.

Les Médecins Conseillers Techniques Départementaux
et les Coordonnateurs SAPAD
de l'Académie de Lyon